

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales»

Conseil municipal du 26 mars 2018  
Séance du 12 mars 2018

## 12 Ressources Humaines - création de poste

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, Mmes JAJAN, DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. BOUADDI

Pouvoir à :

M. ASSAMTI

Mme GUENDOUZE

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. ABBADI

Pouvoir à :

M. BELMHAND

Mme DUHIN

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme LEHNER

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : Mme MEHADJI	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : MM AKABLI, SERTAIN	2

- Rapport de présentation :

Madame Nicole CAPON, maire-adjointe, expose :

### Création de poste à la direction de l'enfance

Afin de permettre le bon fonctionnement des services, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer un poste au tableau des effectifs.

Compte tenu du principe selon lequel les emplois permanents des collectivités territoriales sont pourvus prioritairement par des fonctionnaires, et suite à la réussite à un concours d'un agent non titulaire, affecté au service petite enfance, un poste appartenant au grade d'infirmier en soins généraux de classe normale à temps complet doit être créé.

Il vous est donc proposé de créer un poste d'infirmier en soins généraux de classe normale à temps complet.

Vous êtes appelés à voter.



# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
 Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
 Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 12 mars 2018,  
 Considérant la réussite au concours d'un agent,  
 Considérant la nécessité de créer le poste nécessaire au bon fonctionnement des services et de mettre à jour le tableau des effectifs,  
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36      Pour : 23      Contre : 0      Abstention : 13

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : de créer un poste appartenant au grade d'infirmier en soins généraux de classe normale à temps complet.

**Article 2** : d'imputer la dépense correspondante à cette création sur les articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **27 MARS 2018**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 29/03/18

et publication ou notification le 29/03/18

affiché le 27/03/18

CREIL, le 29/03/2018

Maire de Creil  
 Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
 Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE